



Rencontre riverains Mardi 30 juin 2026

Siège de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

COMPTE-RENDU

- > Durée de la réunion : 2h
- > Début : 19h00
- > Fin : 21h00
- > Nombre de participants : 40
- > Nombre d'interventions/questions : 19

Déroulé de la réunion :

1. Ouverture de la réunion

- Mot d'introduction et présentation des intervenants par **Naïs CIPRA**, animatrice-modératrice de la réunion
- Accueil par **Franck VERNIN**, Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et **Kadir MEBAREK**, Maire de Melun

2. Rappel des caractéristiques du projet – présentation des prochaines étapes

- Intervention de **Franck VERNIN**, Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine
- Intervention de **Thierry SEGURA**, Vice-président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine
- Intervention de **Sophie DRUGEON**, Directrice Générale de la SPL Melun Val de Seine Aménagement
- Intervention de **Benoît BOURQUIN**, Directeur de Projets, SNCF Gares & Connexions

3. Temps d'échanges avec le public



1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

- **Présentation des intervenants**

L'animatrice/modératrice de la réunion, Naïs CIPRA, introduit les intervenants :

- **Kadir MEBAREK**, Maire de Melun
 - **Franck VERNIN**, Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine
 - **Thierry SEGURA**, Vice-président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine
 - **Sophie DRUGEON**, Directrice Générale de la SPL Melun Val de Seine Aménagement
 - **Benoît BOURQUIN**, Directeur de Projets, SNCF Gares & Connexions
 - **Jean-Hugues BARBÉ**, conseiller délégué à la mobilité, Ville de Melun
- Mot d'ouverture de **Franck VERNIN**, président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

Le président de l'agglomération remercie le public pour sa présence et indique que la réunion vise à présenter le projet, à en exposer les principaux enjeux et à répondre aux interrogations et préoccupations exprimées, dans une démarche de transparence. La réunion portera sur les travaux en cours à la gare ainsi que sur ceux du futur parking-relais, leurs incidences, les solutions de stationnement et le déroulement du chantier. Il rappelle que le pôle gare de Melun accueille quotidiennement près de 50 000 voyageurs, et souligne par conséquent que son réaménagement est essentiel pour répondre aux besoins de mobilité du territoire. Le président conclut en rappelant la dimension multipartenariale du projet, porté par l'État, la Région, le Département de Seine-et-Marne, Île-de-France Mobilités, la Ville de Melun et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

2. PRÉSENTATION DU PROJET ET DE SES AVANCEMENTS

Présentation sur la base du diaporama projeté en séance.

Sommaire de la présentation :

1. Le projet en bref
2. Les aménagements
3. Les travaux en cours
4. Temps d'échange



3. TEMPS D'ÉCHANGE

1. Un(e) intervenant(e) souhaite savoir s'il y aura des bancs sur les quais de la gare durant les travaux.

SNCF Gares & Connexions indique que plusieurs bancs ont déjà été installés depuis le début des travaux aux abords de la gare, et que l'ensemble des bancs prévus sera mis en place d'ici fin 2028. Concernant le quai 4 en direction de Paris, il n'est toutefois pas possible d'y installer des bancs provisoires pendant les travaux, car cela impliquerait de les démonter à chaque nouvelle phase de chantier. Cependant, du mobilier provisoire pourrait être mis en place sur les autres quais pour répondre aux attentes des voyageurs.

2. Un(e) intervenant(e) fait part de son mécontentement par rapport à l'insécurité présente aux abords de la gare.

La Ville de Melun précise que les nuisances sont connues dans cette zone et que le poste de police rue Gallieni a été ouvert pour répondre à cet enjeu, avec des horaires élargis, ainsi que des effectifs adaptés. Les horaires d'ouverture du poste de police devraient aussi être augmentés.

3. Un(e) habitant(e) de la rue Paul Cézanne demande quelles sont les solutions envisagées pour améliorer la circulation, jugée déjà difficile, avec une seule sortie vers l'avenue Thiers, et se questionne sur l'impact du flux supplémentaire généré par les 950 nouvelles places du futur parking-relais.

La SPL Melun Val de Seine Aménagement évoque une progressive décongestion de la rue de l'Industrie dans les prochains mois. Dès septembre, la circulation sur la rue sera à nouveau apaisée avec la réouverture de l'avenue Armand de la Rochette à la circulation. Par ailleurs, la coordination des feux de signalisation au niveau du carrefour avenue Thiers/Rue de l'Industrie sera prochainement optimisée afin de fluidifier le passage des bus et des voitures arrivant de la rue de l'Industrie.

4. Un(e) intervenant(e) s'interroge sur la présence insuffisante de la police dans la commune et notamment aux alentours de la gare

La SPL Melun Val de Seine Aménagement explique qu'au-delà du renforcement de la présence policière aux abords de la gare, les aménagements prévus permettront de limiter les zones de recoins et les zones sans visibilité immédiate. L'installation de caméras de vidéoprotection supplémentaires reliées au centre de supervision urbain est également prévue à plusieurs endroits des espaces publics. Elle ajoute que l'emplacement des plantations a également été étudié de manière à ne pas gêner le champ de vision des caméras.

5. Un(e) commerçant(e) demande pourquoi les dimensions des terrasses paraissent inégales sur le plan présentant le rendu final de la place de l'Ermitage après les travaux.

La Ville de Melun répond que la démarche de dimensionnement des terrasses est à l'initiative des commerçants et que le plan présenté n'est qu'une projection théorique. Les commerçants qui souhaitent installer une terrasse doivent déposer une demande officielle auprès de la Ville, en précisant la surface, la durée et le mobilier souhaité. Le maire examine ensuite la demande et y apporte une réponse favorable ou défavorable. La Ville précise par ailleurs que ni l'agglomération ni la SPL n'attribuent directement les



RÉAMÉNAGEMENT Pôle gare de Melun

terrasses : elles définissent le cadre, mais la décision ainsi que l'initiative relèvent des commerçants et de la commune. Elle ajoute qu'il est également possible d'ajuster le dispositif afin de mieux l'adapter aux situations locales.

6. Un(e) intervenant(e) souhaite savoir si des aménagements sont prévus durant les travaux pour faciliter la sortie de la rue Paul Cézanne et la circulation vers la rue Thiers car des voitures stationnent sur les trottoirs. Elle informe par ailleurs avoir demandé à plusieurs reprises par mail de supprimer les places de stationnement pour faciliter la sortie par les riverains de la rue.

La Ville de Melun explique que cette situation est liée aux travaux de renouvellement des conduites d'eau et d'assainissement en cours avenue Armand de la Rochette et ne relève pas du projet du pôle gare. Elle ajoute qu'une réflexion globale sur la voirie est en cours afin d'améliorer la circulation autour de la rue Paul Cézanne et qu'une amélioration est attendue dès le mois de septembre. Concernant la demande de suppression de places de stationnement évoquée par l'intervenante, la Ville de Melun indique ne pas en avoir eu connaissance et précise que cette proposition sera transmise au service compétent.

7. Un(e) intervenant(e) se questionne sur l'utilité de l'installation de tables de pique-nique sur la future place de l'Ermitage qui pourrait représenter une opportunité pour les points de trafic de se pérenniser sur cet espace.

La SPL Melun Val de Seine indique que la question de l'installation de tables de pique-nique fait actuellement l'objet d'échanges entre la SPL et les services de police, et qu'aucune décision définitive n'a été prise à ce jour. Si cet aménagement s'avérait dépourvu d'intérêt réel, il pourrait être retiré du projet tout comme la suppression déjà opérée des tables de ping-pong. La SPL Melun Val de Seine a fait toutefois part de son souhait de vouloir concilier cette approche avec la volonté de ne pas priver l'ensemble des usagers d'équipements susceptibles de leur être bénéfiques.

8. Un(e) intervenant(e) demande comment sera géré le stationnement après la fermeture du parking-relais et la suppression d'environ 80 places place de l'Ermitage, notamment pour les clients des commerces, les livraisons et les usagers du secteur (boulangerie, palais de justice, restaurants).

La Ville de Melun répond qu'après la fermeture du parking et la suppression d'environ 60 places sur la place de l'Ermitage, la gestion du stationnement se fera en plusieurs étapes. Pendant la phase de chantier, des enquêtes de stationnement seront réalisées régulièrement afin d'adapter l'offre en fonction des besoins. Des espaces dédiés (dépose taxi, livraisons, arrêts minutes) seront maintenus pour les commerces et services du secteur, notamment la boulangerie, les restaurants et le palais de justice. À terme, environ 35 places de parking sur la voirie seront supprimées, avec une réduction supplémentaire d'environ 50 places envisagée, mais compensée par la création de plus de 300 places dans le parking relais (par rapport à sa jauge initiale, 600 par rapport à sa jauge actuelle), destiné aux usagers des transports en commun et voyageurs ponctuels.

9. Un(e) intervenant(e) souhaite savoir s'il est prévu de renforcer le contrôle et la verbalisation du stationnement gênant afin d'améliorer la sécurité des cyclistes.

La SPL Melun Val de Seine précise qu'un des objectifs du projet est de rééquilibrer l'espace public en faveur des piétons et des mobilités actives, avec une meilleure rotation des véhicules grâce à une tarification adaptée, limitant les voitures « ventouses » et favorisant l'accès aux commerces. Des contrôles seront mis en place pour vérifier le bon fonctionnement de la nouvelle tarification.



10. Un(e) intervenant(e) demande comment le projet compte limiter les nuisances liées aux travaux et aux camions de chantier, ainsi qu'aux changements de circulation afin de garantir la sécurité des piétons, l'accès aux commerces et une meilleure cohabitation entre les différents usagers.

La Ville de Melun précise que le projet de réaménagement du pôle gare de Melun a été conçu de manière à limiter autant que possible les nuisances liées au chantier. Toutefois, les camions de chantier doivent impérativement emprunter la place de l'Ermitage, ne disposant d'aucune alternative techniquement envisageable. La Ville est consciente néanmoins que ces nuisances peuvent ponctuellement perturber le quotidien des riverains et souligne que les travaux sont strictement encadrés afin de réduire au maximum leurs effets sur les habitants et les commerçants.

11. Un(e) intervenant(e) fait part de son inquiétude concernant les opérations de désamiantage prévues sur la structure de l'ancien parking-relais et s'interroge sur leurs modalités de mise en œuvre ainsi que sur les risques potentiels pour la population.

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine explique que le diagnostic réalisé avant les travaux sur la structure a révélé la présence de matériaux amiantés en faible quantité et que la localisation précise de ces matériaux est connue. Le chantier prévoit une phase de curage d'environ un mois et demi, suivie d'une phase de désamiantage d'environ trois semaines. Elle ajoute qu'il s'agit d'une intervention encadrée, sans complexité particulière ni risque significatif pour la population et que les travaux sont strictement réglementés et suivis : ils incluent des dispositifs de sécurité comme des sas de décontamination, un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) qui veille au respect des normes et à la prévention de toute contamination des riverains et la mise en place de contrôles et tests visuels avant toute intervention des entreprises sur le chantier.

12. Un(e) intervenant(e) propose un système de stationnement avec un parking-relais et une navette au parking de la Cartonnerie en raison du report de stationnement de nombreux automobilistes sur les parkings des supermarchés.

La SPL Melun Val de Seine Aménagement répond que le parking de la Cartonnerie est un parking privé, géré directement par l'établissement pour ses propres équipements, elle n'a donc la possibilité d'y installer une navette. Par ailleurs, **la Ville de Melun** a évoqué la possibilité de mobiliser le parking de la salle de spectacle l'Escale en cas de saturation du parking Darche Gros.

13. Un(e) commerçant(e) demande quelles sont les modalités d'utilisation des places en dépose-minute dans le nouveau parking, par rapport à celles qui seront présentes sur la place de l'Ermitage.

La SPL Melun Val de Seine Aménagement explique que les places de dépose-minute situées au sein du futur parking-relais sont destinées à permettre la dépose rapide des usagers se rendant à la gare. À l'extérieur, les trois places de dépose-minute seront réservées en priorité aux consommateurs des commerces. Ces emplacements pourront néanmoins être utilisés par d'autres usagers. Toutefois, la politique tarifaire qui leur sera appliquée sera volontairement dissuasive afin d'inciter les automobilistes à se reporter vers le parking-relais. L'objectif est de réserver ces places aux arrêts de courte durée liés aux achats ou à la restauration, et d'éviter qu'elles ne soient occupées pour du stationnement prolongé.



14. Un(e) intervenant(e) demande s'il est prévu de faire des travaux pour réhabiliter la rue Rosa Bonheur impactée par les engins de chantier qui dégradent la route.

La Ville de Melun explique que la portion de la rue Rosa Bonheur mentionnée par l'intervenante ne se situe pas dans le périmètre du projet du pôle multimodal et que cette question relève de la compétence de la commune dans laquelle est se situe. S'agissant de la portion située dans le périmètre du projet, la Ville précise qu'il est encore trop tôt pour engager des travaux de réfection, dans la mesure où des interventions sont toujours prévues dans le cadre du chantier. Elle n'exclut pas toutefois que la rue Rosa Bonheur ainsi que les rues adjacentes fassent l'objet de travaux de réfection une fois le projet achevé.

15. Un(e) intervenant(e) demande s'il est possible de mettre des caméras dans les rues autour de la gare.

La SPL Melun Val de Seine Aménagement indique que les enjeux de sécurité autour de la gare sont connus des forces de l'ordre et que les effectifs de ces dernières ont été renforcés afin d'en prévenir l'évolution. Elle précise que des patrouilles de police sont régulièrement réalisées aux abords de la gare.

16. Un(e) intervenant(e) souligne un accès piéton et cyclable difficile à la gare depuis Dammarie-Les-Lys en raison du grand boulevard avec six voies à traverser et une disposition des pistes cyclables complexe.

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, reconnaît que l'accès à la gare depuis Dammarie-Les-Lys est difficile d'accès à vélo, en partie à cause de l'impossibilité d'emprunter l'avenue Anatole France, qui n'est pas adaptée à la circulation cyclable. La rue Rousseau Vaudran est en revanche praticable en double sens cyclable, mais il n'existe pas aujourd'hui d'itinéraire direct et sécurisé sur l'ensemble du secteur. Une alternative de piste est également possible par la rue du Colonel Fabien. L'agglomération annonce par ailleurs travailler sur la reconfiguration des carrefours afin de sécuriser les traversées cyclables, notamment sur l'axe Rousseau Vaudran qui permet de rejoindre le pôle gare. Même si ces aménagements ne font pas directement partie du projet actuel, ils seront pris en compte et traités pour améliorer la sécurité des cyclistes.

17. Un(e) intervenant(e) demande comment sera organisée la circulation rue Daubigny après les travaux du parking-relais, en tant qu'artère principale, et demande pourquoi le projet ne prévoit qu'un seul accès à la gare au lieu de deux de chaque côté.

La SPL Melun Val de Seine Aménagement répond qu'à la mise en service du parking-relais, les usagers continueront d'emprunter la rue de l'Industrie car c'est la sortie la plus évidente. Elle ajoute que l'entrée du parking se trouvant en face du Passage de la gare, il sera moins intéressant pour les usagers de repasser près de la place de l'Ermitage pour sortir ensuite sur la rue Daubigny.

Concernant la création d'un second accès à la gare, **SNCF Gares & Connexions** précise que le nouveau passage souterrain d'accès aux quais, actuellement en cours de construction, répondra à cet objectif. À terme, la gare sera accessible depuis deux points d'entrée : l'ancien passage souterrain, qui sera réhabilité, et le nouveau passage, qui sera entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite.

18. Un(e) intervenant(e) souhaite savoir comment sera améliorée la circulation et la coordination des feux du carrefour, alors que le temps de sortie vers le pont SNCF est devenu très long en heures de



pointe et estime que l'augmentation de la capacité du parking-relais aggravera les congestions déjà présentes.

La SPL Melun Val de Seine Aménagement indique que le projet s'inscrit dans une logique de promotion de l'intermodalité et de décongestion des flux automobiles aux abords de la gare. Elle cite notamment le projet Tzen 2, qui contribue pleinement à cet objectif de réduction de la circulation automobile dans ce secteur.

19. Un(e) intervenant(e) questionne l'impact de l'interconnexion entre la ligne Tzen 1, reliant Corbeil-Essonnes à la gare de Lieusaint, et la ligne Tzen 2, notamment en termes d'augmentation du nombre de voyageurs et de gestion des flux au sein de la gare de Melun.

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine explique que le projet s'inscrit justement dans cette projection d'augmentation du nombre de voyageurs sur les prochaines années, qui passera de 50 000 à 56 000 voyageurs par jour d'ici 2028. L'aménagement du projet Tzen 2 et ses interconnexions ne seront pas à l'origine de l'augmentation significative du nombre d'usagers, mais sont conçus en réponse à l'augmentation prévue de passagers.

4. CLÔTURE DE LA RÉUNION

Thierry SEGURA, Vice-président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, remercie les personnes présentes pour leur venue et ajoute que l'agente de proximité Stella reste présente pour répondre à leurs questions et faire remonter d'éventuelles remarques ou suggestions à l'équipe projet, en présentiel lors de ses permanences ou par mail.